

Documents à l'attention :

- Des établissements privés hors contrat
- Des candidats individuels

Toulouse, le 3 avril 2023

Affaire suivie par :

Hélène DUPONT
(Gestionnaire)
Tél. : 05 36 25 78 51

Jordi LLORENS
(Chef de Bureau)
dec5@ac-toulouse.fr

**CIRCULAIRE ACADEMIQUE D'ORGANISATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**
**CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE
INDUSTRIELLE**
SESSION 2023

Application de la circulaire nationale du BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle émise le 12 janvier 2023 par l'académie de Strasbourg.

Nombre de candidats pour la session 2023 : 57 candidats

DATES DES EPREUVES		
EPREUVES ECRITES		
E31 – Mathématiques (2h) <i>groupe C</i>	Lundi 15 Mai de 14h00 à 16h00	Centres examens Voir page 3
E1 – Culture Générale et Expression (4h)	Mardi 16 Mai 2023 de 14h00 à 18h00	<i>2h de mise en loge Aucun candidat ne doit quitter la salle d'examen avant la fin de la 2ème heure des épreuves</i>
EPREUVES ORALES ET PRATIQUES		
E6 – Organisation et suivi de la réalisation, préfabrication, installation et de la maintenance EF2 - Engagement étudiant (20 min)	Du Mercredi 1 ^{er} février au vendredi 3 février 2023	Centres d'examens voir p.4
E2 – Langue vivante étrangère (45min) *	Du mardi 18 avril au jeudi 20 avril 2023	
EF1 – Langue vivante étrangère facultative (20 min)	Du lundi 17 avril au vendredi 27 avril 2023	
E32 – Sciences Physiques (2h)*	Mercredi 17 mai 2023	Lycée Jean Dupuy-TARBES (détails p.5)
E4 – Réponse à une affaire	Mardi 06 et mercredi 07 juin 2023	CFAI Adour-TARBES- (détails p.6)
E5 – Conception d'un ensemble chaudronné et de sa réalisation	Du lundi 12 juin au mardi 20 juin 2023	Centres d'examens à voir p.7

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES	
Date butoir le 12 juin 2023	Lycée Polyvalent la Découverte 12300 Decazeville
PUBLICATION DES RESULTATS	
Mardi 27 juin 2023 à partir de 18h	Sur CYCLADES
EPREUVES DE RATTRAPAGE	
Jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023	centre à déterminer
PUBLICATION DES RESULTATS 2	
Date à déterminer	Sur CYCLADES

*Pour les candidats qui ne sont pas en CCF

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

⇒ *Les listes d'affichage, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'écrits à l'aide de l'application CYCLADES.*

Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites, le papier de composition modèle national CCYC: ©DNE, fourni par la Direction des Examens et Concours.

A partir de la session 2023, toutes les épreuves écrites sont à correction dématérialisée sauf exception.

CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée La Découverte - DECAZEVILLE 18 candidats	Lycée La Découverte DECAZEVILLE _____ 18 candidats.
Lycée Eugène Montel - COLOMIERS 25 candidats	CFAI Midi Pyrénées BEAUZELLE _____ 15 candidats. Compagnons du devoir _____ 1 candidat. Lycée Eugène Montel COLOMIERS _____ 9 candidats.
Lycée Jean Dupuy – TARBES 14 candidats	CFA Industrie Adour TARBES _____ 14 candidats.

RETARDS AUX ÉPREUVES :

L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Matériel candidat : la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2020. Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées. Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves. Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent. Les agendas électroniques et téléphones portables ne peuvent pas être utilisés comme calculatrice.

2. ORGANISATION EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

ATTENTION : information sur la note NV - *Extrait* des nouvelles directives (arrêté du 22/7/2008 JO du 8.8.2008) « La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. **Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé.** En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une situation suivante est constatée :

- absence de dépôt de dossier,
- absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

En cas de dossier non-conforme, le bureau des examens post-bac en sera informé sans délai.

2.a. E6 – ORGANISATION ET SUIVI DE LA REALISATION, PREFABRICATION, INSTALLATION ET DE LA MAINTENANCE (coef 4) – E2 – LANGUE VIVANTE ETRANGERE : ANGLAIS (coef 2) – EF2 –EPREUVE OPTIONNELLE ENGAGEMENT ETUDIANT (coef 1).

<p>CENTRES d'INTERROGATION</p>	<p><u>E6 – Organisation et suivi de la réalisation, préfabrication, installation et de la maintenance / E2 – Langue vivante expression orale en continu / EF2 – Epreuve optionnelle engagement étudiant</u></p> <p>Durée 30 min (15 min présentation + 15 min entretien) + 15 min anglais + 15 min d'évaluation avec grille + 20 minutes engagement étudiant + évaluation</p> <p>Interrogations : du Mercredi 1 février au vendredi 3 février 2023 candidats</p>
<p>LYCEE LA DECOUVERTE DECAZEVILLE (18 candidats) Dont 0 EF2</p>	<p>18 candidats</p> <p>2 jours : Mercredi 1^{er} février (4 candidats) – Jeudi 2 février (5 candidats)</p> <p>Jury 1</p> <hr/> <p>Jury 2</p>
<p>LYCEE EUGENE MONTEL COLOMIERS</p> <p>10 candidats (Dont 1 EF2 (CDTF))</p>	<p>9 candidats + 1 CDTF</p> <p>2 jours : Mercredi 1 février (5 candidats) – Jeudi 2 février 2023 (5 candidats)</p>
<p>CFAI MIDI PYRENEES BEAUZELLE</p> <p>15 candidats (Dont 1 EF2)</p>	<p>15 candidats</p> <p>3 jours : Mercredi 1 février (4 candidats) – Jeudi 2 février (5 candidats) – Vendredi 3 février (6 candidats).</p>
<p>CFAI ADOUR TARBES</p> <p>14 candidats (Dont 6 EF2)</p>	<p>14 candidats</p> <p>3 jours: Mercredi 1^{er} février (4 candidats) – jeudi 2 février (7 candidats) – vendredi 3 février (3 candidats)</p>

DATE DE REMISE DES DOSSIERS :

Mercredi 18 janvier 2023 (date limite de dépôt par les candidats) à déposer sur TRIBU. Les candidats individuels devront déposer leur dossier numérique pour le mercredi 18 janvier 2023 auprès du Chef de Centre du lycée Eugène Montel de Colomiers.

2.b. E2* – LANGUE VIVANTE ETRANGERE : ANGLAIS (coef 2) - Ponctuelle orale

CENTRES d'INTERROGATION	<u>E2 – Compréhension</u> du 18 au 20 avril 2023 Durée 30 min max sans préparation Interrogations :
Centres d'épreuves de l'agglomération toulousaine	14 candidats
CENTRES d'INTERROGATION	<u>E2 – Expression orale en continu et en interaction avec U6</u> Sous-épreuve couplée avec E6 du 1^{er} au 3 février 2023 Durée 15 min (5 min + 10 min) Interrogations :
CFAI Adour	14 candidats

*la sous-épreuve d'expression orale sera couplée avec l'épreuve U6. Les candidats présenteront uniquement la première sous-épreuve de compréhension de l'oral du 18/04/2023 au 20/04/23, dans un centre qui sera déterminé ultérieurement.

2.c. E32 – PHYSIQUE CHIMIE (coef 2) - Ponctuelle pratique

CENTRES d'INTERROGATION	E32 Physique chimie Le 17 mai 2023 à 8h00 Durée 2 Heures Pour 15 candidats (14 CFAI Tarbes + 1 CDTF)
Lycée Jean Dupuy TARBES	<u>JURY 1</u>

2.d. E4 – REPONSE A UNE AFFAIRE (coef 6) - Ponctuelle pratique

CENTRES d'INTERROGATION	E4 - Réponse à une affaire Durée 6 heures Interrogations : Mardi 6 et mercredi 7 juin 2023 (8H – 14H)
CFAI ADOUR TARBES	15 candidats - Ponctuel pratique (14 candidats CFAI Tarbes + 1 CDTF) <u>JURY 1</u> <u>JURY 2</u>

<p align="center">CENTRES d'INTERROGATION</p>	<p align="center">Total : 57 candidats</p> <p align="center"><u>E5 – Conception d'un ensemble chaudronné et de sa réalisation</u></p> <p align="center">Durée 45 min (20 min présentation + 25 min entretien) + 15 min d'évaluation avec grille</p> <p align="center">Interrogations : Du lundi 12 juin au mardi 20 juin 2023</p> <p align="center">Les enseignants seront convoqués à 8h00.</p>
<p align="center">LYCEE LA DECOUVERTE DECAZEVILLE (18 candidats)</p>	<p align="center">18 candidats</p> <p align="center">2 jours : Lundi 19 juin (5 candidats) – mardi 20 juin (4 candidats)</p> <p><u>JURY 1</u></p> <hr/> <p><u>JURY 2</u></p>
<p align="center">LYCEE EUGENE MONTEL COLOMIERS (9 candidats + 1 indiv.)</p>	<p align="center">9 candidats + 1 CDTF (= INDIV)</p> <p align="center">2 jours : Mercredi 14 juin (5 candidats) – jeudi 15 juin (5 candidats)</p> <p><u>JURY 1</u></p>
<p align="center">CFAI MIDI PYRENEES BEAUZELLE (15 candidats)</p>	<p align="center">15 candidats</p> <p align="center">3 jours : Lundi 12 juin (4 candidats) – Mardi 13 juin (7 candidats) - Mercredi 14 juin (4 candidats)</p> <p><u>JURY 1</u></p>
<p align="center">CFAI ADOUR TARBES (14 candidats)</p>	<p align="center">14 candidats</p> <p align="center">3 jours: Lundi 12 juin (4 candidats) – Mardi 13 juin (7 candidats) – Mercredi 14 juin (3 candidats)</p> <p><u>JURY 1</u></p>

Date de remise des dossiers : 15 jours avant début épreuve (Dossiers déposés sur TRIBU) : **Vendredi 26 mai 2023.**

Retrait des dossiers (sujets) pour les candidats individuels le 31 mars 2023 avant 18H auprès du DDFPT du lycée Montel à Colomiers. Remise des dossiers des candidats individuels le vendredi 26 mai 2023 avant 17 H auprès du chef de centre du lycée Montel à Colomiers.

2.d - Epreuve facultative « engagement étudiant » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe 3) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 **se déroulera à la suite de l'épreuve E6.**

3 - LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation.**

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS **figure dans les circulaires nationales d'organisation** transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.**

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.** L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération, au plus tard **le lundi 12 juin 2023.**

Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury. A l'issue des délibérations, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC5, **classé par établissement** en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires des candidats de l'enseignement à distance seront inclus à cet envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

4 - RELEVES DE NOTES – DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles dans l'espace personnel des candidats sur l'application Cyclades, à l'issue de la publication des résultats.

Les diplômes seront établis par l'académie d'origine de chaque candidat.

Pour l'académie de Toulouse :

Les diplômes des candidats scolarisés seront adressés par le Rectorat courant octobre aux établissements afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels seront envoyés directement par mes services courant octobre, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

5- EPREUVES DE CONTRÔLE

Les épreuves de contrôle se dérouleront du 6 au 7 juillet 2013 (centre d'épreuves à déterminer)

Les conditions pour y être inscrit : il s'agit des candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du domaine professionnel.

*Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le directeur des examens et concours*


Laurent GIMESTET

PJ : 2 Annexes

Annexes

Modèle Certificat de stage	Annexe I
Reconnaissance de l'engagement étudiant (demande et évaluation)	Annexe II

Cachet ou nom du centre d'examen

Académie de

Brevet de Technicien Supérieur
CONCEPTION ET RÉALISATION EN
CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

Session :2023.....

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Durée : 8 semaines

CERTIFICAT DE STAGE

(à faire figurer dans le rapport de stage)

Nom et prénom du stagiaire :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire

Nom du tuteur : Fonction

N° de tél. : N° de télécopie

Dates de début(s) et de fin(s) du stage

Nbre de 1/2 journée(s) d'absence excusée : non excusée :

Activités conduites par le stagiaire pendant le stage : (remplir au dos le tableau récapitulatif)

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
Cachet de l'entreprise

Fait à : le :

Signature du tuteur :

BTS
Session 2023

Épreuve facultative– Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnel

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :	
	N° de Candidat :	
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel		
Organisation lieu de l'engagement:		
Activités réalisées :		
Questions posées :		
NOTE /20 :	<input type="text"/>	
Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)		
MEMBRES DE LA COMMISSION :	Date :	Signatures

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation *1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif
l'unité « engagement étudiant »*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service
civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre
mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

*1

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

*2

Conformément à l'arrêté du xx septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation